

## PÔLE CULTUREL ET MUSÉAL À DAKHLA

M. Driss El Yazami a participé le jeudi 3 avril à Dakhla à la cérémonie de remise des prix aux lauréats du concours international pour la construction d'un pôle muséal et culturel à Dakhla. Cette institution abritera notamment une salle d'exposition permanente, des ateliers de création et des espaces d'expositions itinérantes. Cette cérémonie s'est déroulée en présence du directeur général de l'Agence de développement des provinces du sud, M. Ahmed Hajji, du président de la Fondation nationale des musées, M. Mehdi Qotbi, du Wali de la région de Oued Eddahab-Lagouira, M. Lamine Benomar, du gouverneur de la province d'Aousserd, M. Abderrahman Jaouhari et les présidents des trois Commissions régionales du CNDH.

## EFFECTIVITÉ ET MISE EN ŒUVRE DU DROIT À L'EAU

La Commission régionale de Casablanca-Settat et le Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) ont organisé le jeudi 3 avril à Casablanca une rencontre internationale sur le thème 'effectivité et mise en œuvre du droit à l'eau'. Cette rencontre internationale qui a permis d'échanger les expériences entre différentes parties prenantes et experts nationaux et internationaux impliqués dans cette thématique, s'est articulée autour de plusieurs axes dont le contexte et les enjeux de l'accès à l'eau, la gouvernance et la gestion intégrée des ressources en eau au Maroc et les conditions de garantie de la mise en œuvre du droit à l'eau.

## PRÉSENTATION DU RAPPORT DE L'UNICEF

Le CNDH et l'UNICEF ont présenté le 2 avril au siège du CNDH le rapport mondial de l'UNICEF sur la situation des enfants dans le monde dont le thème cette année est «La situation des enfants dans le monde 2014 en chiffres : chaque enfant compte, dévoiler les disparités, promouvoir les droits de l'enfant». Edité à l'occasion du 25ème anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant, ce rapport met en évidence les progrès chiffrés réalisés par l'humanité au profit des enfants et identifie en même temps les disparités et les inégalités dans la réalisation de leurs droits à travers le monde. Il analyse les performances des différents pays dont le Maroc en matière de réalisation des droits de l'enfant dont le droit à la vie et la survie, le droit à la santé, le droit à l'éducation, le droit à la protection et à la participation. Cette conférence de presse a été marquée par la signature d'un plan d'action commun entre le CNDH et l'UNICEF qui fixe le cadre futur de la coopération entre ces deux institutions.

## LANCEMENT DE LA CAMPAGNE NATIONALE DE COMMUNICATION SUR L'AUTISME

Le Conseil a abrité le 1er avril la conférence de lancement de la campagne nationale de communication sur l'autisme, organisée par le Collectif Autisme Maroc (CAM) avec le soutien du CNDH et en collaboration avec la Jeune Chambre Internationale (JCI) de Rabat et le Collectif pour la promotion des droits des personnes en situation de handicap au Maroc. Cette campagne a pour objectif principal de mobiliser l'opinion publique et les acteurs étatiques et non étatiques en faveur de la reconnaissance de l'autisme en tant que cause nationale et garantir son inclusion dans la politique publique en gestation.

## TABLE RONDE DE LA FONDATION FORD

Le président du CNDH a pris part le mercredi 2 avril à Marrakech à une table ronde sur le thème 'Différents moments, différents mouvements' organisée par la Fondation Ford sur l'influence des dynamiques actuelles sur le mouvement international des droits de l'Homme. M. El Yazami a abordé la situation des droits de l'Homme au Maroc.

## CONVENTION ENTRE LE CNDH ET LE COLLECTIF AUTISME MAROC

Le CNDH et le Collectif Autisme Maroc (CAM) ont signé le 1er avril une convention de partenariat en matière de protection et de promotion des droits de personnes atteintes d'autisme au Maroc. Cette convention porte notamment sur la sensibilisation à l'autisme, la formation des acteurs institutionnels aux droits des personnes avec autisme, la production de guides et outils pédagogiques pour la promotion et la protection des droits de cette catégorie et le renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles des organisations des familles des personnes atteintes de l'autisme.

## CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CONSEIL ET L'ASSOCIATION DES BARREAUX

M. Mohamed Essabbar, secrétaire général du Conseil et M. Hassan Ouahbi, président de l'Association des Barreaux des Avocats du Maroc ont procédé le jeudi 3 avril au siège du Conseil à la signature d'une convention de partenariat entre ces deux institutions. Conformément à cette convention, les deux parties s'engagent à renforcer leur coopération en matière d'harmonisation des législations nationales avec les instruments internationaux des droits de l'Homme, et à prendre toutes les initiatives nécessaires en vue de développer la législation nationale et surveiller le degré de respect des garanties des droits de l'Homme devant la justice.

## SESSION DE FORMATION SUR LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE

Le CNDH, la Commission nationale du droit international humanitaire et le Comité international de la Croix rouge ont organisé le 3 avril au siège du Conseil une session de formation sur la Cour pénale internationale (CPI) en faveur d'acteurs associatifs œuvrant dans le domaine des droits de l'Homme. La formation a porté sur les thèmes suivants : les mécanismes de protection des droits de l'Homme et le droit international humanitaire, la Cour pénale internationale, l'harmonisation constitutionnelle et législative avec le statut de la CPI, et le rôle de la Commission nationale du droit international humanitaire aux niveaux national, régional et international.

## ACCUEIL DES DÉLÉGATIONS

**Responsable du Département d'Etat américain (le 4 avril) :** M. Driss El Yazami a reçu M. Thomas O.Melia, secrétaire d'Etat adjoint du bureau de la démocratie, des droits de l'Homme du Département d'Etat américain, accompagné de responsables de l'Ambassade des Etats-Unis à Rabat. L'entretien a porté sur la situation des droits de l'Homme au Maroc ainsi que les actions menées par le Conseil. M. El Yazami a mis en exergue à cette occasion le travail du Conseil en matière de traitement des plaintes et de visite des lieux de privation de liberté, ainsi que les rapports, les mémorandums et les études qu'il a réalisés. Il a mis aussi l'accent sur le rôle susceptible d'être joué par le CNDH dans la mise en œuvre du mécanisme national de prévention de la torture, et des autres mécanismes prévus par les conventions internationales ratifiées par le Maroc. M. El Yazami a donné au responsable américain un aperçu sur les actions menées par les Commissions régionales des droits de l'Homme dans les provinces du sud et sur la relation du Conseil avec le gouvernement, le parlement, la société civile et l'institution du Médiateur.

**Adjoint du ministre Emirati des Affaires Etrangères (4 avril) :** M. Mohamed Essabbar a reçu M. Abderrahim Youssef El Awadi, Adjoint du ministre émirati des Affaires Etrangères, accompagné de M. Said Muhair Al Ketbi, Conseiller à l'Ambassade des Emirats Arabes Unis. M. Awadi a exprimé à cette occasion le souhait de son pays, qui envisage de créer son institution nationale des droits de l'Homme conformément aux Principes de Paris, de s'imprégner de l'expérience marocaine dans ce domaine, notamment en ce qui concerne le statut de l'institution nationale, sa composition, sa structure, la méthodologie de réception et de traitement des plaintes et la relation avec les différents acteurs.

## CRDH

### AGADIR

LES PREMIÈRES JOURNÉES AMAZIGHES

En partenariat avec la CRDH d'Agadir, le mouvement de la jeunesse progressiste a organisé du 4 au 6 avril 2014 à Oulad Tayma les premières journées amazighes sur le thème 'Pour un Maroc de tous les Marocains'.

### CASABLANCA-SETTAT

LES CONDITIONS DU PROCÈS ÉQUITABLE

La CRDH de Casablanca-Settat a organisé le 5 avril 2014 en partenariat avec la CRDH de Rabat-Kénitra, une session de formation sur 'l'observation des conditions du procès équitable'. La session de formation dont ont bénéficié les membres des deux commissions et des acteurs locaux en matière de droits de l'Homme a abordé plusieurs thèmes dont 'le concept du procès équitable', 'les normes internationales du procès équitable', et 'le procès équitable à travers la législation nationale'.

### KHOURIBGA

SESSION DE FORMATION SUR LES DROITS DE L'HOMME ET L'APPROCHE TERRITORIALE

La CRDH de Béni Mellal-Khouribga a organisé les 4 et 5 avril à Khouribga une session de formation sur 'l'approche genre' au profit des personnes chargées de l'application de la loi. Organisée avec le soutien de la Fondation OCP, cette session a bénéficié à différents acteurs (magistrats, avocats, agents d'autorité, éléments de la Sûreté nationale et de la Gendarmerie Royale, inspecteurs de travail, et responsables des établissements pénitentiaires), ainsi qu'aux membres de la CRDH de Béni Mellal-Khouribga.

### TANGER

RENCONTRE SUR LE CINÉMA ET LES DROITS DE L'HOMME EN MÉDITERRANÉE

La CRDH de Tanger et l'Association des amis du cinéma de Tétouan ont organisé le 31 mars une table ronde sur le thème 'le cinéma et les droits de l'Homme en Méditerranée'. Présidée par M. Driss El Yazami, cette rencontre organisée en marge de la douzième édition du festival international du cinéma méditerranéen de Tétouan organisée du 29 mars au 5 avril 2014, s'est penchée sur les relations des droits de l'Homme et du cinéma dans l'espace méditerranéen.

### FÈS-MEKNÈS

DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

En partenariat avec la CRDH de Fès-Meknès, le bureau régional de l'Amicale des fonctionnaires de la justice de Fès-Taounate et le Barreau de Fès ont organisé le jeudi 3 avril une rencontre sur le thème 'Réforme de la justice : Quelles garanties pour les droits économiques, sociaux et culturels ?'. Marquée par la participation d'une centaine d'acteurs locaux et de représentants du secteur de la justice, cette rencontre a abordé différents thèmes dont 'le rôle de la jurisprudence dans la protection des valeurs universelles des droits de l'Homme', 'les droits économiques, sociaux et culturelles : obligation de mise en œuvre et progressivité', 'le rôle des mécanismes non gouvernementaux dans la pratique des droits de l'Homme'.

